



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

Département du Calvados

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU BUREAU

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : M. BRETEAU Jean-Claude, Mme DUPUY Vanessa, Mme TASTEYRE Delphine, Mme ONRAED Isabelle, M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger, Mme MAILLOUX Elisabeth, M. PITEL Gilles, M. LEHUGEUR Jacky, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Sylvain, Mme COURVAL Claudine, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MOREL Patrick.

Étaient absents excusés : M. CHAVARIA Jean-Pol, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. LEMOUX Julien.

Était absent non excusé : M. LADAN Serge.

Mouvements en cours de séance ayant une incidence sur les votes : Aucune arrivée ni départ d'élus durant la séance.

Pouvoirs : M. CHAVARIA Jean-Pol en faveur de M. HAVAS Roger, Mme MOUCHEL Clémentine en faveur de M. LEHUGEUR Jacky, Mme ROUSSELET Gaëlle en faveur de M. LAGALLE Philippe, M. LEMOUX Julien en faveur de Mme DUPUY Vanessa.

Secrétaire : M. Sylvain MOREL.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-016 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 30 janvier 2025

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 30 janvier 2025 a été transmis aux élus suite à la séance.

Il est demandé aux membres présents s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 JANVIER 2025.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-017 : Administration générale : Désignation des représentants au sein de Caen Normandie Métropole

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°BUR-2025-005 prise le 30 janvier 2025

Par délibération N°CC-2020-062 en date du 27 août 2020, puis par les délibérations N°CC-2020-108 en date du 29 octobre 2020 et N°CC-2020-078 en date du 24 septembre 2020, la liste des membres au sein du Pôle métropolitain a été ratifiée par les membres du Conseil Communautaire.

- Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-24-021 en date du 12 novembre 2024 portant retrait-adhésion de la commune de Saint-Sylvain au 1er janvier 2025,
- Vu les informations transmises par M. Anthony HUBERT ;
 - Les statuts du Pôle métropolitain prévoient des seuils à 27 500 et 40 000 habitants dans le calcul du nombre d'élus délégués.
 - La CDC Cingal-Suisse Normande conservera donc le même nombre de délégués.
 - Les délégués du Comité syndical sont désignés par délibération de leur EPCI.
 - Les délégués aux Commissions sont désignés par délibération du Pôle métropolitain, après proposition (fléchage) de l'EPCI.
- * **M. GUILLEMETTE était membre des instances suivantes à Caen Normandie Métropole :**
 - **Comité syndical, titulaire -> nouveau membre à désigner par CSN.**
 - Bureau -> nouveau membre à flécher par CSN (puis élection par CNM).
 - Commission Administration générale -> nouveau membre à flécher par CSN (puis désignation par CNM).
- * **De plus, M. CROTEAU était membre de :**
 - Commission Application du SCoT -> nouveau membre à flécher par CSN (puis désignation par CNM).

Pour le comité syndical, Madame ONRAED se propose pour le poste de titulaire et Madame MOUCHEL pour celui de suppléante.

Madame MAILLOUX propose sa candidature pour être membre du Bureau.

Madame DUPUY propose sa candidature pour la commission administration générale.

Monsieur LAGALLE propose sa candidature pour être membre de la Commission Application du SCoT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **DÉSIGNE MME ISABELLE ONRAED TITULAIRE AU COMITÉ SYNDICAL ;**
- **DÉSIGNE MME CLÉMENTINE MOUCHEL SUPPLÉANTE AU COMITÉ SYNDICAL ;**
- **DÉCIDE QUE LA CANDIDATURE DE MME ÉLISABETH MAILLOUX EST FLÉCHÉE POUR LE BUREAU (ÉLECTION PAR CNM) ;**
- **DÉCIDE QUE LA CANDIDATURE DE MME VANESSA DUPUY EST FLÉCHÉE POUR LA COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE (DÉSIGNATION PAR CNM) ;**
- **DÉCIDE QUE LA CANDIDATURE DE M. PHILIPPE LAGALLE EST FLÉCHÉE POUR LA COMMISSION APPLICATION DU SCOT (DÉSIGNATION PAR CNM).**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-018 : Administration générale : Nouveau tableau des huit commissions thématiques

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2025-002

Par délibération N°BUR-2025-002 en date du 30 janvier 2025, la liste des membres des huit commissions thématiques a été ratifiée par les membres du Bureau.

- Par mail en date du 22 janvier 2025, M. Pierre BRISSET nous faisait part du décès de M. Philip RAVINET. Il n'est pour le moment pas remplacé au sein de la Commission Culture,
- Par délibération N°2025-005 en date du 03 février 2025, la commune de Cauvicourt nous faisait part de la démission de Mme Véronique COUERRE-LATOURE. Elle est remplacée par Mme Vanessa DUPUY au sein de la Commission Aménagement du territoire,
- Par mail en date du 31 mars 2025, M. Lucas VANNIER (commune de LE BO) nous faisait part de son déménagement. Il n'est pour le moment pas remplacé au sein de la Commission Services à la population.

Il est donc proposé de :

- Valider les modifications susmentionnées ;
- Valider le tableau des huit commissions thématiques mis à jour (*voir annexe 1*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **VALIDE LES MODIFICATIONS SUSMENTIONNÉES ;**
- **VALIDE LE TABLEAU DES HUIT COMMISSIONS THÉMATIQUES MIS À JOUR.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-019 : Administration générale : Nouveau tableau des représentants au sein des syndicats

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2025-004

Par délibération N°BUR-2025-004 en date du 30 janvier 2025, la liste des membres titulaires et suppléants au sein des syndicats a été ratifiée par les membres du Bureau.

- Par délibération N°004/2025 en date du 28 janvier 2025 portant régularisation du délégué titulaire au sein du SMICTOM de la Bruyère, la commune de Cesny-les-Sources nous faisait part du remplacement de M. Daniel SIMON (membre titulaire) par Mme Isabelle ONRAED.

Il est proposé de valider le tableau mis à jour (*voir annexe 2*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **VALIDE CETTE MODIFICATION ;**
- **VALIDE LE TABLEAU MIS À JOUR.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

La Présidente du SMICTOM de la Bruyère demande que la présente délibération lui soit transmise afin que les convocations aux prochaines réunions du syndicat soient adressées au nouveau membre.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-020 : RH : Effectifs au 1er juin 2025

Service Administration Générale : suppression de poste (rupture conventionnelle)

Un agent, anciennement affecté à l'entretien des locaux scolaires et à l'encadrement périscolaire, a été déclaré inapte à son poste par le comité médical en date du 12/01/2024. Une Période Préparatoire au Reclassement (PPR) a été mise en place du 22/01/2024 au 21/01/2025 au sein du service Administration Générale. À l'issue de cette période, aucun poste correspondant à ses compétences n'a pu être identifié dans la collectivité.

L'agent a alors été placé en disponibilité d'office à compter du 22/01/2025, dans l'attente d'un nouvel avis du comité médical. Il a toutefois souhaité bénéficier d'une rupture conventionnelle, plus avantageuse pour ses démarches de retour à l'emploi. Cette rupture, ayant été jugée sans surcoût pour la collectivité par rapport à un licenciement pour inaptitude, a été acceptée et effective au 28/02/2025.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé de :

- Supprimer un poste d'Adjoint Technique à raison de 25.00/35^{ème} au 01/06/2025.

Service Administration Générale : modification de poste

Lors de la réunion de Bureau du 30 mai 2024, le poste de responsable du pôle finances avait été modifié en poste de directeur, sans succès en matière de recrutement. Face à ces difficultés, il est aujourd'hui proposé de revenir à un profil plus accessible : « gestionnaire budgétaire et finances ».

Au vu de ces éléments, il est donc proposé de :

- Supprimer le poste d'Attaché à raison de 35/35^{ème} au 01/06/2025.
- Créer un poste dans le cadre d'emploi des Rédacteurs à raison de 35/35^{ème} au 01/06/2025.

Service Relais Petite Enfance : modification de grade

L'agent du Relais Petite Enfance à Gouvix a obtenu le concours d'Infirmier en soins généraux. Ce nouveau grade est compatible avec les missions qu'elle exerce déjà, et apporte une reconnaissance de son évolution professionnelle.

Suite à l'obtention de ce concours, il est donc proposé de :

- Supprimer un poste d'Adjoint d'Animation à raison de 35.00/35^{ème} au 01/06/2025.
- Créer un poste d'Infirmier en soins généraux à raison de 35.00/35^{ème} au 01/06/2025.

Service Centre Aquatique : avancements de grades

Trois agents remplissent les conditions d'ancienneté et de missions pour bénéficier d'un avancement de grade. Ces évolutions sont proposées pour reconnaître leur investissement et assurer une juste valorisation de leur parcours.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé de :

Agent d'entretien :

- Supprimer un poste d'Adjoint Technique à raison de 35.00/35^{ème} au 01/06/2025.
- Créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à raison de 35.00/35^{ème} au 01/06/2025.

Assistante administrative :

- Supprimer un poste d'Adjoint Administratif à raison de 35.00/35^{ème} au 01/06/2025.
- Créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à raison de 35.00/35^{ème} au 01/06/2025.

Maître-nageur :

- Supprimer un poste d'Educateur des A.P.S. Principal de 2^{ème} classe à raison de 35.00/35^{ème} au 01/06/2025.
- Créer un poste d'Educateur des A.P.S. Principal de 1^{ère} classe à raison de 35.00/35^{ème} au 01/06/2025.

Service Technique : suppressions de postes

L'agent en charge de l'entretien la MDS à Thury-Harcourt-le-Hom est parti à la retraite le 01/04/2025. Il a été provisoirement remplacé par un agent à temps non complet, en attendant une réorganisation complète prévue au 01/09/2025.

Il est donc proposé de :

- Supprimer un poste d'Adjoint Technique à raison de 24.50/35^{ème} au 01/06/2025.

Le Directeur des Services Techniques recruté au 01/09/2024, a souhaité bénéficier d'une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 01/03/2025. Il a récemment confirmé sa volonté de mutation. Ce poste est supprimé dans le cadre de la réorganisation du service.

Il est donc proposé de :

- Supprimer un poste d'Ingénieur à raison de 35.00/35^{ème} au 01/06/2025.

Service Technique : créations de postes

En vue de l'ouverture de la Maison de Services à Bretteville-sur-Laize, il est nécessaire de recruter un agent qui assurera l'entretien des locaux.

Il est donc proposé de :

- Créer un poste d'Adjoint Technique à raison de 7.00/35^{ème} au 01/06/2025.

Vu la restructuration du service technique et après le recrutement non concluant d'un DST, il est envisagé de recruter un agent pour un appui au service technique.

Il est donc proposé de :

- Créer un poste de Technicien à raison de 35.00/35^{ème} au 01/06/2025.

Service Technique : avancement de grade

Un agent du service technique peut prétendre à un avancement de grade au vu de son ancienneté dans son poste. Il est donc proposé de supprimer son grade actuel et de créer son nouveau grade correspondant à cet avancement et aux missions qui lui sont confiées.

- Supprimer un poste d'Adjoint Technique à raison de 35.00/35^{ème} au 01/06/2025.
- Créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à raison de 35.00/35^{ème} au 01/06/2025.

Service Urbanisme : création de poste

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) initial, élaboré sur 7 ans et approuvé en 2022, a été annulé par le Tribunal administratif en 2024. La collectivité engage donc une nouvelle démarche, fondée sur la rigueur juridique, l'étroite association des élus et la bonne concertation du public. Afin d'accompagner le responsable du pôle A.D.T. dans l'élaboration du futur document de planification et dans le cadre de la relance du PLUi, un poste doit être créé spécifiquement pour le recrutement d'une personne chargée de piloter ce projet complexe et structurant pour le territoire. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une reprise totale du document, l'ensemble du PLUi doit être révisé en profondeur. Cette révision vise notamment à corriger les éléments ayant conduit à l'annulation du précédent document, tout en intégrant les évolutions réglementaires, environnementales et territoriales.

Cette mission de longue haleine nécessitera un important travail de coordination, de concertation et d'analyse. Un bureau d'études sera également retenu pour accompagner techniquement la démarche, mais la charge de travail reste conséquente et impose la mobilisation d'un agent dédié au sein de la collectivité pour assurer le suivi quotidien du projet, garantir sa cohérence et maintenir le lien avec l'ensemble des partenaires.

Suite à la commission ADT réunie le 18 mars dernier, il est proposé de :

- Créer un poste de Rédacteur contractuel à raison de 35.00/35^{ème} à compter du 01/06/2025 (contrat de projet).

DATE DELIBERATION BUREAU	30 01 2025	22 05 2025	DELTA AU 01 06 2025	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 06 2025	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 06 2025 PAR SERVICE
EFFECTIFS AU	01 05 2025	01 06 2025				
NBRE POSTES	196	196	0	RETRAITE : -1 RUPTURE CONVENTIONNELLE : -1 MUTATION : -1 CHANGEMENT DE GRADE : -6 +6 CREATION POSTE : +3	0	<u>SERVICE ADMINISTRATION GENERALE :</u> -2 agents + 1 agent soit -1,71 ETP + 1,00 ETP <u>SERVICE R.P.E. :</u> -1 agent +1 agent soit -1,00 ETP +1,00 ETP <u>SERVICE CENTRE AQUATIQUE :</u> -3 agents +3 agents soit -3,00 ETP +3,00 ETP
E.T.P.	142,46	142,25	-0,21	RETRAITE : -0,70 RUPTURE CONVENTIONNELLE : -0,71 MUTATION : -1,00 CHANGEMENT DE GRADE : -6,00 +6,00 CREATION POSTE : +2,20	-0,21	<u>SERVICE TECHNIQUE :</u> -3 agents +2 agents soit -2,70 ETP +2,20 ETP <u>SERVICE URBANISME :</u> +1 agent soit +1,00 ETP

Tableau des effectifs AU 01 06 2025		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	39	38,04
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	116	73,82
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,59
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	2	1,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE	1	1,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	4,38
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	2	2,00
TOTAL EFFECTIFS	196	142,25
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	129	101,81
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	67	40,44
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	5	4,23
TOTAL EFFECTIFS	196	142,25

La commission Finances et Administration générale, réunie le 06 mai dernier, propose de valider le tableau des effectifs présenté.

La question du remplacement du Directeur des Services Techniques (DST) est soulevée. Après étude, il apparaît que ce remplacement n'est pas prioritaire. Un renfort technique à caractère administratif est plutôt souhaité. Il est précisé que la réorganisation des services est en cours de finalisation. Celle-ci sera présentée au CST. Le travail s'est effectué en concertation avec les agents.

Concernant la progression de carrière des agents, celle-ci est intégrée au chapitre 12 du budget.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS PRÉSENTÉ.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-021 : RH : Effectifs au 1er juillet 2025

Service Centre Aquatique : modification de poste

Un agent contractuel est actuellement affecté à l'entretien du centre aquatique. Son contrat prenant fin le 30/06/2025, il est proposé de pérenniser le poste au vu de son importance dans le bon fonctionnement de l'équipement.

Il est donc proposé de :

- Supprimer un poste d'Adjoint Technique contractuel, à raison de 31.00/35ème, au 30/06/2025.
- Créer un poste d'Adjoint Technique, à raison de 30.00/35ème, au 01/07/2025.

DATE DELIBERATION BUREAU	22 05 2025	22 05 2025	DELTA AU 01 07 2025	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 07 2025	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 07 2025 PAR SERVICE
EFFECTIFS AU	01 06 2025	01 07 2025				
NBRE POSTES	196	196	0	FIN DE CONTRAT : -1 RENOUVELLEMENT CONTRAT : +1	0	SERVICE CENTRE AQUATIQUE : - 1 agent + 1 agent soit -0,89 ETP + 0,86 ETP
E.T.P.	142,25	142,22	-0,03	FIN DE CONTRAT : -0,89 RENOUVELLEMENT CONTRAT : +0,86	-0,03	

Tableau des effectifs AU 01 07 2025		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	39	38,04
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	116	73,80
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,59
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	2	1,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE	1	1,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	4,38
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	2	2,00
TOTAL EFFECTIFS	196	142,22
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	130	102,67
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	66	39,55
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	5	4,23
TOTAL EFFECTIFS	196	142,22

La commission Finances et Administration générale, réunie le 06 mai dernier, propose de valider le tableau des effectifs présenté.

Une interrogation est soulevée quant à la différence de dates entre certaines créations et suppressions de postes : certaines créations apparaissent le jour même de la suppression du poste précédent, tandis que d'autres sont datées du lendemain. Le service RH sera consulté pour éclaircir cette différence.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS PRÉSENTÉ.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-022 : RH : Effectifs au 1er août 2025

Service Scolaire/Périscolaire : suppression de poste

L'agent chargé de la confection des repas à l'école de Saint-Germain-le-Vasson partira à la retraite au 01/08/2025. Ce site étant le dernier à préparer sur place, la collectivité prévoit désormais une fourniture de repas en liaison froide, comme sur les autres établissements.

Il est donc proposé de :

- Supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à raison de 32.00/35^{ème} au 01/08/2025.

Service Continuité écologique GEMAPI : suppression de poste

Une mission temporaire de recensement des mares menée dans le cadre d'un service civique arrive à son terme.

Il est donc proposé de :

- Supprimer d'un service civique à raison de 35.00/35^{ème} au 01/08/2025.

EVOLUTION DES EFFECTIFS						
DATE DELIBERATION BUREAU	22 05 2025	22 05 2025	DELTA AU 01 08 2025	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 08 2025	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 08 2025 PAR SERVICE
EFFECTIFS AU	01 07 2025	01 08 2025				
NBRE POSTES	196	194	-2	RETRAITE : -1 FIN DE CONTRAT : -1	-2	<u>SERVICE SCOLAIRE/PERISCOLAIRE</u> : - 1 agent soit -0,91 ETP
E.T.P.	142,22	140,30	-1,91	RETRAITE : -0,91 FIN DE CONTRAT : -1,00	-1,91	<u>SERVICE CONTINUITE ECOLOGIQUE GEMAPI</u> : - 1 agent soit -1,00 ETP

Tableau des effectifs AU 01 08 2025		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	39	38,04
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	115	72,88
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,59
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	2	1,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE	1	1,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	4,38
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	1	1,00
TOTAL EFFECTIFS	194	140,30
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	129	101,75
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	65	38,55
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	5	4,23
TOTAL EFFECTIFS	194	140,30

La commission Finances et Administration générale, réunie le 06 mai dernier, propose de valider le tableau des effectifs présenté.

Certains élus s'interrogent sur la continuité des missions suite au départ du service civique en charge de l'inventaire des mares. Il est précisé que ce travail est finalisé et que les travaux sur les 10 premières mares identifiées sont en cours. La possibilité de recruter un nouveau service civique est envisagée, sur d'autres missions, si la CDC le décide. Concernant la suppression du poste de cantinière à Saint-Germain-le-Vasson, il est indiqué que, du fait du nouveau mode de fonctionnement basé sur la livraison en liaison froide, le poste ne nécessite pas de remplacement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS PRÉSENTÉ.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-023 : Attractivité du territoire : Demande de subvention de fonctionnement auprès du Département du Calvados pour l'entretien de l'Espace Naturel Sensible du Château Ganne

Considérant que le Château Ganne, propriété du Département du Calvados depuis 2003, est à la fois un Espace Naturel Sensible (ENS) Départemental et un site archéologique médiéval classé au titre des monuments historiques,

Considérant que la gestion du site est confiée à la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande, en lien avec l'Office du Tourisme pour son animation,

Considérant qu'une nouvelle convention de gestion du site est en cours de signature,

Considérant que lors de la réunion annuelle du Comité de Gestion, plusieurs opérations d'entretien ont été proposées pour l'année 2025, en attente du nouveau plan de gestion,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la préservation et la valorisation de ce patrimoine naturel et historique par la réalisation des actions suivantes :

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION :

- Entretien annuel de l'Espace Naturel Sensible (haute et basse cours),
- Maîtrise des rhododendrons par recépage drastique,
- Entretien des douves,
- Débroussaillage et délierrage des arases et parements des maçonneries de la tour-porche (avec location d'une nacelle).

COÛT GLOBAL DE L'OPÉRATION : 4 492.58 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :

- Département du Calvados (CD14) : 70 %
- Communauté de communes Cingal-Suisse Normande (fonds propres) : 30 %

La part de dépenses non couverte par la subvention départementale est inscrite au budget.

Il est proposé :

- De solliciter auprès du Département du Calvados une subvention de fonctionnement au titre du soutien aux Espaces Naturels Sensibles pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus, à hauteur de 70 % du coût total ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à déposer la demande de subvention correspondante et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Il est précisé qu'une rencontre sera prochainement organisée avec les élus départementaux et les services compétents (Espace naturel sensible et archéologique), afin d'échanger sur :

- *le volet animation du site,*
- *l'entretien des maçonneries des fouilles cristallisées.*

Une vigilance est demandée quant aux responsabilités juridiques et aux risques liés, notamment sur la tour-porche et le pont d'accès au site archéologique.

Il est rappelé que la communauté de communes assure, par convention, l'entretien et l'aménagement du site. Les élus souhaitent que l'attractivité du site ne soit pas compromise par d'éventuelles restrictions imposées par le Département. Si ces restrictions devaient être trop fortes, la communauté de communes pourrait envisager un désengagement de la gestion du site.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-024 : Attractivité du territoire : Renouvellement de la demande de subvention et de la convention avec le Département pour l'entretien des « Circuits Qualité »

Vu la convention signée en 2021 entre le Département et la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande relative au soutien financier pour l'entretien des chemins inscrits au réseau des « Circuits Qualité » ;

Vu l'échéance de cette convention au terme de sa période initiale ;

Considérant que cette aide départementale permet de financer une part significative des coûts liés à l'entretien de ces itinéraires ;

Considérant l'intérêt de poursuivre cette collaboration avec le Département afin de maintenir la qualité et l'attractivité du réseau de chemins de randonnée ;

Il est proposé :

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter le Département pour le renouvellement du soutien financier, en fonction du linéaire de chemins concernés ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle convention d'entretien correspondante pour une durée de cinq ans.

Il est rappelé que la communauté de communes intervient dans l'entretien de la végétation uniquement des circuits labellisés "Qualité".

Concernant la passerelle du sentier de la vallée des Vaux, celle-ci a été endommagée par la chute d'un arbre appartenant à un privé, lors d'une tempête. La passerelle étant située sur une propriété privée, le riverain accorde le droit de passage, mais ne souhaite pas faire fonctionner son assurance. Une étude est en cours pour envisager sa réparation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-025 : Scolaire périscolaire : Validation des règlements intérieurs des services de restauration scolaire et de garderie périscolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les compétences exercées par la communauté de communes en matière de gestion des services périscolaires,

Vu les précédents règlements intérieurs en vigueur pour les services de cantine et de garderie,

Considérant la nécessité de mettre à jour ces règlements pour tenir compte de l'évolution des pratiques, des besoins des familles, ainsi que des exigences sanitaires et éducatives,

Considérant l'intégration dans ces règlements d'un protocole relatif à l'administration de médicaments dans le cadre scolaire, applicable à l'ensemble des élèves du primaire sur les 11 sites scolaires gérés par la communauté de communes,

Il est proposé :

- D'approuver les règlements intérieurs révisés des services de restauration scolaire et de garderie, incluant notamment le protocole encadrant l'administration des médicaments (**voir annexe 3**) ;
- De préciser que ce règlement remplace et annule les précédents règlements applicables à chaque équipement ;
- De décider de leur mise en application à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 ;
- De charger le Président ou son représentant d'en assurer la diffusion auprès des familles ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Il est précisé que le règlement intérieur de la garderie reste inchangé. Seul celui de la cantine a été légèrement modifié.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-026 : Aménagement du Territoire : Demandes de subventions pour le programme de plantation ARTISAN 2025 - 2026

Dans le cadre de la convention de partenariat signée le 25 janvier 2021 entre l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Communauté de communes Cingal – Suisse Normande (CCCSN) pour la mise en œuvre du projet LIFE A.R.T.I.S.A.N. (Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature), la CCCSN s'est engagée à mettre en œuvre un programme de plantation de haies bocagères, visant 67 kilomètres de haies plantées sur le territoire d'ici 2027.

Pour l'année 2025-2026, le programme prévoit la plantation d'environ 15 kilomètres de haies. Le coût maximal de cette opération est estimé à 200 000 € TTC. Une consultation sera lancée en juillet 2025 pour désigner les prestataires en charge des travaux.

Les haies à vocation antiérosive seront intégralement financées par l'Agence de l'Eau (à hauteur de 80 % TTC) et la communauté de communes via la taxe GEMAPI (à hauteur de 20 % TTC).

Les haies ne présentant pas de caractère antiérosif bénéficieront d'un financement à hauteur de 70 % HT par le Conseil Départemental. Le reste du financement sera pris en charge par le bénéficiaire.

Au regard des éléments présentés ci-dessus, il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des différents partenaires financiers.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À DÉPOSER LES DOSSIERS DE SUBVENTION SUSMENTIONNÉS.

Il est rappelé que les haies anti-érosion sont déterminées par la technicienne bocage de la communauté de communes. Les chiffres de plantation sont les suivants :

- 2024 : 14 km,
- 2025 : 15 km (objectif),
- Objectif 2027 : 60 km.

Les conventions sont signées à la fois par les propriétaires et les exploitants, avec un engagement de non-arasement pendant quinze ans. L'entretien est pris en charge par la communauté de communes pendant les trois premières années.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-027 : Services à la population : Convention de mise à disposition d'un bureau au sein de la Maison de Services à Bretteville-sur-Laize au profit du Centre de Gestion du Calvados (CDG14)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité d'organiser des permanences de médecine du travail pour les agents des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Calvados (CDG14),

Vu l'intérêt de mettre à disposition un bureau au sein de la Maison de services de Bretteville-sur-Laize pour accueillir ces permanences,

Considérant que la mise à disposition porterait sur une journée par semaine,

Considérant que le montant de la mise à disposition est fixé à 80 € par mois, avec un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer, soit 80 €,

Il est proposé :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer une convention de mise à disposition d'un bureau selon les conditions financières exposées ci-dessus et présentées en annexe ;
- De fixer les conditions financières de cette mise à disposition à 80 € par mois pour une utilisation d'une journée par semaine, à compter du 1er juin 2025 ;
- De charger le Président ou son représentant de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le centre de gestion avait formulé le souhait de disposer d'un bureau situé entre Caen et Falaise pour y assurer des permanences médecine du travail. La communauté de communes leur a donc proposé un bureau dans le futur espace "Maison France Services", dont l'ouverture est prévue avant l'été. Le centre de gestion n'a pas souhaité, pour le moment, assurer une permanence dans d'autres lieux.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-028 : Services à la population : Autorisation de signature d'un nouveau bail - Départ de Madame GUILLOT, sage-femme au PSLA, et remplacement par Madame DUPLAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le bail professionnel conclu entre la collectivité et Madame GUILLOT, sage-femme, au sein du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de la Suisse Normande (PSLA),

Vu l'information du départ de Madame GUILLOT au 30 avril 2025,

Vu la proposition d'installation de Madame DUPLAINE, sage-femme, pour lui succéder dans les locaux du PSLA,

Vu le projet de bail annexé à la présente délibération, reprenant les conditions initialement prévues,

Il est proposé :

- De valider l'installation de Madame DUPLAINE, sage-femme, à compter du 1er mai 2025, dans les mêmes locaux et aux mêmes conditions que celles prévues dans le bail initial annexé ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le nouveau bail avec application rétroactive, ainsi que tous documents afférents à cette installation (**voir annexe 4**) ;
- De préciser que l'ensemble des obligations contractuelles s'appliquera à Madame DUPLAINE dans les mêmes termes que ceux applicables au bail initial.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2025-029 : Patrimoine bâti : Approbation du règlement intérieur des équipements sportifs communautaires

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, notamment les compétences en matière de gestion des équipements sportifs,

Vu la nécessité de disposer d'un cadre réglementaire harmonisé pour l'ensemble des équipements sportifs communautaires,

Considérant la mise à jour du règlement intérieur consécutive :

- au retrait du gymnase Pierre Boulé des biens communautaires, suite au départ de la commune de Saint-Sylvain,
- à l'intégration du gymnase du collège du Cingal dans le patrimoine communautaire, à la suite de la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège du Cingal,

Considérant la volonté de la communauté de communes d'unifier les règles d'usage et de fonctionnement des équipements sportifs qu'elle gère directement,

Il est proposé :

- D'approuver le règlement intérieur unique applicable à l'ensemble des équipements sportifs désormais gérés par la communauté de communes (**voir annexe 5**),
- De préciser que ce règlement remplace et annule les précédents règlements applicables à chaque équipement,
- De décider de son entrée en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2025/2026,
- De charger le Président ou son représentant d'en assurer la diffusion auprès des usagers, associations, établissements scolaires et collectivités utilisatrices,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

Le mur coupe-feu qui avait été demandé par la commission de sécurité entre les deux gymnases n'est plus nécessaire, car les deux entités appartiennent désormais au même propriétaire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- **Calendrier des réunions :**

MOIS	CONFÉRENCE DES MAIRES	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	BUREAU
MAI	27/05 à 16h Croisilles (GT)		
JUIN	12/06 à 18h Fresney-le-Vieux	26/06 à 20h Gouvix	
JUILLET			
AOUT			28/08 à 18h Salle MdS
SEPTEMBRE	18/09 à 18h	25/09 à 20h	
OCTOBRE	16/10 à 18h		30/10 à 18h Salle MdS

QUESTIONS DIVERSES :

- **Informations sur la DETR :**

À la suite d'une question de Monsieur Lagalle, Monsieur Lehueur précise les éléments suivants :

- Les montants de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sont maintenus à hauteur de 13 millions d'euros.
- La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) a perdu 1,5 million d'euros en 3 ans, les crédits pour 2025 s'élèvent à 5 millions d'euros.
- Le Fonds Vert subit une coupe de 50 %, portant ses crédits à 6,5 millions d'euros.
- 80 % de la DETR doit être répartie avant le 30 juin, les 20 % restants en octobre.
- Les services de la préfecture sont réorganisés : un guichet unique est désormais mis en place à la DCPAT pour le traitement des dossiers DETR.

- **Petit bassin – Piscine :**

Le projet de rénovation du petit bassin est actuellement en stand-by. La DRAJES laisse pour l'instant la situation en suspens. Des financements restent à trouver.

- **Inscription projets au CRTE :**

Il est rappelé qu'inscrire un projet au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) permet d'être prioritaire sur la DETR et d'obtenir 5 % de subvention supplémentaire.

- **SMICTOM de la Bruyère et adhésion au SYVEDAC :**

À la suite d'une rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture, le Président du SYVEDAC et le Président de la CCVOO, il a été acté que la CDC Cingal-Suisse Normande pourra adhérer au SYVEDAC à compter du 1er janvier 2026,

sans que le SMICTOM soit dissous immédiatement.

Il a été convenu de reporter la dissolution du SMICTOM de 2 à 3 ans, afin de permettre l'extinction des amortissements et des emprunts de la plateforme de compostage, de compétence SYVEDAC.

L'adhésion au SYVEDAC représenterait un gain estimé à 200 000 €, grâce au passage à l'incinération des déchets au lieu de leur enfouissement.

Cette adhésion permettra également de contribuer à combler la capacité du four du SYVEDAC, tout en valorisant le territoire comme exemplaire en matière de tri et de gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 28 mai 2025

Par le Président de séance, M. Jacky LEHUGEUR

Par le Secrétaire de séance, M. Sylvain MOREL